

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 1er octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DAC 457 Subventions (100.000 euros) à quatorze structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à 14 structures au titre de l'Art pour grandir ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 35.000 euros est attribuée à l'association Théâtre de la Ville, 16, quai de Gesvres 75004 Paris, au titre de l'Art pour Grandir. 52341 2015_07398.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association La dalle aux champs Cirque Electrique, Place du Maquis du Vercors 75018 Paris, au titre de l'Art pour Grandir. 59021 2015_07617.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association pour l'animation sportive et culturelle du sud parisien /théâtre 13, 103A boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris, au titre de l'Art pour Grandir. 20185 2015_07620.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Orchestre des Concerts Lamoureux, 5, Passage Pivert 75011 Paris, au titre de l'Art pour Grandir. 20317, 2015_07624.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la Maison ouverte / Théâtre Dunois, 7, rue Louise Weiss 75013 Paris, au titre de l'Art pour Grandir. 20808 2015_07618.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée au Théâtre de la marionnette à Paris, 73, Rue Mouffetard 75005 Paris, au titre de l'Art pour Grandir. 53761 2015_07625.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée au théâtre Paris- Villette 211, avenue Jean Jaurès 75019 Paris, au titre de l'Art pour Grandir. 164841 2015_07114.

Article 8: Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'Association Nationale de Recherche et d'Action Théâtrale (ANRAT), 8, Rue du Faubourg Saint-Jacques 75014 Paris, au titre de l'Art pour Grandir. 19200 2015_07619.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Maison de la poésie, 161, rue Saint-Martin 75003 Paris, au titre de l'Art pour Grandir. 21191 2015_07623.

Article 10 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'atelier de Paris Carolyn Carlson 1, route du Champ de Manœuvre Cartoucherie 75012 Paris, au titre de l'Art pour Grandir. 20428 2015_07120.

Article 11 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'école d'art au village 41 43, rue Raymond du Temple 94300 Vincennes au titre de l'Art pour Grandir. 184410 2015_07110.

Article 12 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée l'association les Petits riens 15, rue des Fêtes 75019 Paris au titre de l'Art pour Grandir. 19464 2016_00036.

Article 13 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée l'association Maison du geste et de l'image, 42, rue Saint-Denis 75001 Paris au titre de l'Art pour Grandir 19455 2015_07119.

Article 14 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE, 104, rue d'Aubervilliers, 75019 Paris au titre de l'Art pour Grandir 181068 2015_07131.

Article 15 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les avenants relatifs à l'attribution de subventions, dont les textes sont joints en annexe à la présente délibération.

Article 16 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, 100.000 euros : nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO